

PV DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2024– 19h00

Présents : Jean-François ALEXANDRE, Sabine BAIZET, Christine FAYARD, Jean PERRET, Lucie SUCHET, Jean-Marc BRETTNACHER, Cédric JOMAIN

Excusé: Eric JAMBON WINTERSTEIN

Eric JAMBON WINTERSTEIN donne pouvoir à Sabine BAIZET.

Secrétaire de séance : Christine FAYARD.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 29 Janvier 2024.
- Prime pouvoir d'achat.
- Appel à projet Chêne
- Acceptation don de Mr Bacot
- Vivre en haut beaujolais- Subvention
- Changement des horaires de la garderie d'Aigueperse à la rentrée 2024/2025.
- Questions diverses.

• **Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2024.**

Le procès-verbal a été envoyé par mail en même temps que la convocation, aucune remarque n'a été faite. Le conseil valide le procès-verbal.

• **Prime Pouvoir d'achat.**

Mr le maire rappelle que le conseil avait approuvé la mise en place de la Prime pouvoir d'achat au personnel lors de la séance de 20 Novembre. Le projet de délibération a été validé par le CDG à l'unanimité.

Le conseil approuve à l'unanimité.

• **Convention chêne.**

Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHÊNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

Le fonds CHÊNE permet de financer les postes d'économies de flux, véritables ambassadeurs de l'efficacité énergétique au sein des collectivités, les études énergétiques (technique, financière) pour caractériser son patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux ; Les études de MOE pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique ; Les prestations d'AMO pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions techniques, juridiques et financières en lien avec l'efficacité énergétique. Cette convention est valable jusque fin décembre 2026.

Le conseil est favorable.

- **Libéralité reçue**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don d'une personne à la commune, pour le cimetière d'un montant de 2 800 €.

Une délibération doit être prise pour l'acceptation de cette somme.

Le conseil est favorable.

- **VHB**

Une Convention financière entre la Communauté de Communes Saône Beaujolais, les 8 communes du Haut Beaujolais (ex-CCHB) et l'association Vivre en Haut Beaujolais est mise en place pour 2024 pour trouver une solution à court terme aux difficultés structurelles de financement du Centre Social.

Ladite convention prévoit que la collectivité attribue une subvention pour les charges correspondant à ses compétences, au prorata de sa population INSEE 2023.

La collectivité percevra une attribution de compensation de la CCSB au titre de la restitution des compétences Centre Social VHB qui ne concernent pas la Petite Enfance, sous réserve du résultat des travaux de la CLECT.

Le conseil accepte d'attribuer la subvention au titre de l'année 2024 telle que présentée ci-dessus et définie dans la convention sous réserve que toutes les communes du Haut Beaujolais acceptent d'appliquer cette convention.

- **Garderie de l'école d'Aigueperse.**

Mr le maire annonce que des personnes domiciliées sur Aigueperse inscrivent leurs enfants dans les écoles voisines pour des raisons de garderie. Les parents travaillant loin doivent déposer leurs enfants de bonne heure dans les écoles.

Pour continuer d'attirer les jeunes sur la commune et les inviter à mettre leurs enfants dans nos écoles, il serait judicieux de revoir les horaires de garderie. Cette compétence appartient à la mairie. Actuellement les horaires sont les suivants : 8h15 /8h30 le matin et 16h30-17h00 le soir, la garderie est gratuite.

Il faudrait proposer la garderie dès 8h00 le matin et le soir de 16h30 jusqu'à 18h30.

La question a été posée à l'agent de la garderie pour savoir si elle pourrait être disponible et si elle serait d'accord. Un retour positif a été fait de sa part.

Le maire demande à son conseil s'il est d'accord. Cela augmentera ses heures au mois et c'est un budget à prendre en compte. (Soit 7h par semaine)

La mise en place serait pour la rentrée 2024, dans un premier temps la garderie serait gratuite et en fonction du nombre d'enfants présents, un point serait fait par la suite.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

- **Devis voirie**

Plusieurs devis ont été demandés par la commission Voirie : le conseil est invité à choisir les devis qui seront commandés.

-Un plateau pour ralentir devant chez Ghislaine est validé ; 3 voix contre - 4 voix pour et une abstention. Le devis est validé.

-Le devis de la route de Tranchepied devant le local de l'agent communal est validé.

- Le devis des Gatilles est validé.

Du pata sera commandé également.

- **Association des anciens combattants.**

Le maire explique que l'association des anciens combattants est dissoute.

Mr Jaffre continuera de porter le drapeau tant qu'il pourra, mais ensuite il faudra trouver une personne qui serait susceptible de le remplacer.

- **Référent Frelons Asiatiques :**

Mr le maire explique que la CCSB demandait aux communes de nommer « un référent Frelons asiatiques ». Mr Montarde Daniel a accepté cette tâche et le conseil le remercie.

- **Point sur l'Auberge :**

Le maire explique que depuis quelques mois plusieurs personnes sont venues visiter l'auberge. Un couple en particulier a attiré leur attention et avec l'aide de Mr Longin Chef de projet Politique d'accueil du Syndicat Mixte du Beaujolais, ils ont pu les accueillir une seconde fois pour leur poser des questions pertinentes. Mr Longin approuve leur candidature.

Le conseil est invité à prendre une décision.

Jean Perret alerte sur l'état du bâtiment et son côté « passoire énergétique » il souhaiterait que des travaux soient réalisés même si l'auberge reprend son activité, bien entendu en concertation complète avec les intéressés. Le conseil est favorable et accepte la candidature de Mr et Mme Genouvrier.

Les gros travaux sont envisagés dans l'école, dans un premier temps, ensuite ceux de l'auberge pourraient être envisagés.

Des petits travaux seront possibles courant de l'année.

D'ailleurs un devis réalisé par Mr Cartiller est présenté pour divers travaux et les peintures extérieures.

Les devis sont validés. La couleur est à définir.

- **Syder:**

Le maire rappelle son souhait de faire passer l'éclairage Led pour réaliser des économies d'énergies.

Il demande à chacun de choisir les luminaires. 56 points lumineux sont concernés. Jean et Christine souhaitent faire le point avec le Syder pour d'avantage d'explication.

- **Audit énergétique :**

En vue de faire des travaux dans l'école (isolation de la salle de classe, réfection du sol qui s'abîme, et peut être le couloir aussi avec les toilettes) Nous devons avancer rapidement dans le dossier. Des demandes de subventions seront à demander dès la réception d'éléments (devis, audit énergétique, notice explicative du projet ...)

Pour le département les demandes de subventions sont à faire courant avril en général, et nous pourrons aussi demander à la région. (Délai très court)

Toutes ces demandes de subventions doivent s'appuyer sur un audit énergétique pour augmenter nos chances. Des aides sont mises en place par la CCSB pour prendre en charge la moitié des frais de l'audit , sous réserve que l'audit soit suivi de travaux.

Deux devis sont présentés celui d'Eleys et d'efficiencys, 1 000€ d'écart. Cet audit permettra aussi d'évaluer la somme à budgétiser en investissement pour 2024.

Mr le maire propose Eleys. Le conseil est favorable.

Questions diverses :

- Mr le maire annonce que le 25 avril 2024 un Conseil communautaire des maires se tiendra à Aigueperse. Le conseil est invité à assister à la réunion, un pot s'en suivra.
- Le devis de Mr Langlais est présenté aux conseillers concernant l'éclairage du chalet défectueux, l'éclairage des appartements en location à modifier et réparer, l'installation d'une sonnette à l'école... Un second devis à été demandé car l'institutrice demande finalement un interphone. Devis non validé en attente du prochain.
- Christine demande si la saleuse pourra être commandée, pour anticiper l'hiver prochain. Le budget n'est pas défini encore.
- Le devis de Damien Besson pour le sol du préau démoli a été aussi validé,
- Le devis de Mr Vouillon pour l'école est validé.
- Il faut relancer Thierry Lavenir pour la pose du Toboggan sur l'aire de jeu.
- Concernant le chemin de Tranchepied, des buses seront achetées par la commune pour dévier l'eau qui ruisselle sur une habitation. Mr Jomain s'engage à aider pour la pose malgré son emploi du temps bien rempli.

Mr Portier Alexandre député du Rhône, nous fait l'honneur de sa présence à ce conseil.

Son souhait était de se présenter au conseil d'Aigueperse et d'expliquer son rôle au sein de la circonscription.

La séance est terminée à 22h30.